

BYLAW NO. A-26

**DELEGATION OF AUTHORITY BY-
LAW FOR THE CITY OF
FREDERICTON**

ENACTED:

WHEREAS local governments are authorized to enact certain by-laws pursuant to the *Local Governance Act*;

AND WHEREAS Section 9 of the *Local Governance Act* provides that City Council may delegate its powers, duties and functions under the Act or any other Act or by-law;

AND WHEREAS the *Local Governance Act* also provides that a delegation may be subject to the terms and conditions as City Council considers appropriate;

AND WHEREAS the Council of the City of Fredericton has deemed that the delegation of certain administrative powers would contribute to the efficient management of the City while still adhering to the principles of accountability and transparency;

NOW THEREFORE BE IT ENACTED by the Council of the City of Fredericton, and pursuant to the authority vested in it by the *Local Governance Act*, SNB 2017, c.18, as amended, as follows:

1. SHORT TITLE

1.01 This by-law may be referred to as the “Delegation By-law”.

2. DEFINITIONS

2.01 The following definitions apply in this By-law:

ARRÊTÉ N°A-26

**ARRÊTÉ SUR LA DÉLÉGATION
D'AUTORITÉ DE LA VILLE DE
FREDERICTON**

PROMULGUÉ :

ATTENDU QUE les gouvernements locaux peuvent établir des arrêtés en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale*;

ET ATTENDU QUE l'article 9 de la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit que le conseil municipal peut déléguer ses pouvoirs, ses devoirs et ses fonctions en vertu de la Loi ou de toute autre loi ou arrêté;

ET ATTENDU que la *Loi sur la gouvernance locale* prévoit également qu'une délégation peut être assujettie aux modalités que le conseil municipal juge appropriées;

ET ATTENDU QUE le conseil de la Ville de Fredericton a jugé que la délégation de certains pouvoirs administratifs pourrait contribuer à la gestion efficace de la ville tout en respectant les principes de responsabilité et de transparence;

IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le conseil municipal de la Ville de Fredericton édicte, conformément aux pouvoirs que lui confère la *Loi sur la gouvernance locale*, LN-B 2017, ch. 18, tel que modifiée, ce qui suit :

1. TITRE ABRÉGÉ

1.01 Cet arrêté peut être cité en référence sous le nom de « Arrêté sur la délégation »

2. DÉFINITIONS

2.01 Les définitions suivantes s'appliquent dans cet arrêté :

“CAO” means the Chief Administrative Officer of the City within the meaning of the *Local Governance Act*. “*directeur générale*”

“City” means the City of Fredericton. “*ville*”

“City Treasurer” means the treasurer as appointed by City Council pursuant to the *Local Governance Act*. “*trésorier municipal*”

“Council” or “City Council” means the elected City Council of the City of Fredericton. “*conseil*”

“Legal Services” means the corporate legal office for the City. “*services juridiques*”

“Police Chief” means the Chief of Police as appointed by City Council pursuant to the *Police Act*. “*chef de police*”

« chef de police » désigne le chef de la police nommé par le conseil municipal en vertu de la *Loi sur la police*. « *Police Chief* »

« conseil » ou « conseil municipal » désigne le conseil municipal élu de la ville de Fredericton. « *Council* »

« directeur générale » désigne le chef de l’administration de la ville au sens de la *Loi sur la gouvernance locale*. « CAO »

« services juridiques » désigne le bureau juridique corporatif de la Ville. « *Legal Services* »

« trésorier municipal » désigne le trésorier nommé par le conseil municipal en vertu de la *Loi sur la gouvernance locale*. « *City Treasurer* »

« ville » désigne la ville de Fredericton. « *City* »

3. **DELEGATION OF AUTHORITY** **- GENERAL**

3.01 Subject to sections 3.06 and 5.02, City Council delegates to the CAO all of Council’s power to consider and decide whether to:

- (1) approve and authorize requests for proposal for the purchase of goods or services through any procurement method, within spending authorization levels as established under the City’s Public Procurement Management Policy; provided such purchases are in compliance with the Public Procurement Management Policy; and approve and

3. **DÉLÉGATION D’AUTORITÉ –** **GÉNÉRALITÉS**

3.01 Sous réserve des articles 3.06 et 5.02, le conseil municipal délègue au directeur générale tout le pouvoir du conseil d’examiner et de décider :

- (1) d’approuver et d’autoriser les demandes de proposition pour l’achat de biens ou de services par toute méthode d’approvisionnement, selon les niveaux d’autorisation de dépenses établi en vertu de la politique de gestion de l’approvisionnement public de la ville, à condition que de tels achats soient conformes à la politique de gestion de l’approvisionnement public; et

authorize the associated or related contract or agreement;	d'approuver et d'autoriser le contrat ou l'entente connexe;
(2) approve and authorize agreements relating to law enforcement and police services with other law enforcement and government agencies if, in the opinion of the Police Chief, it is necessary to collaborate or co-operate with such agencies to further an investigation or provide policing services including but not limited to the sharing of criminal intelligence, secondments or deployments;	(2) d'approuver et d'autoriser les ententes relatives aux organismes d'application de la loi et aux services de police avec les autres organismes d'application de la loi et organismes gouvernementaux si, de l'avis du chef de police, il est nécessaire de collaborer avec ces organismes ou de coopérer avec eux pour poursuivre une enquête ou fournir des services de police, y compris, mais sans s'y limiter, le partage de renseignements sur des activités criminelles, détachements ou déploiements;
(3) approve and authorize facility rental agreements;	(3) d'approuver et d'autoriser les contrats de location;
(4) approve and authorize the leasing or renting of equipment or vehicles and any related contracts or agreements;	(4) d'approuver et d'autoriser la location des matériels ou des véhicules et tout contrat ou accord connexe;
(5) approve and authorize software licensing agreements;	(5) d'approuver et d'autoriser les ententes relatives aux licences de logiciel;
(6) approve and authorize confidentiality agreements;	(6) d'approuver et d'autoriser les ententes de confidentialité;
(7) approve and authorize public safety dispatch service agreements;	(7) d'approuver et d'autoriser les ententes relatives à des services de répartition d'appel en matière de sécurité publique;
(8) approve and authorize telephone service provider agreements;	(8) d'approuver et d'autoriser les ententes avec les fournisseurs de services téléphoniques;
(9) approve and authorize agreements with educational institutions;	(9) d'approuver et d'autoriser les ententes avec des institutions éducationnels;

	(10) grant an approval or exception to any current City By-law related to noise; and	(10) d'accorder une approbation ou une exception à tout arrêté municipal en vigueur concernant le bruit; et
	(11) approve and authorize non-disclosure agreements where, in the opinion of the CAO, such agreements are necessary to advance contractual negotiations or such contracts or agreements that are in the best interests of the City.	(11) d'approuver et d'autoriser des ententes de non-divulgence lorsque, de l'avis du directeur générale, de telles ententes sont nécessaires pour faire avancer des négociations contractuelles ou que de tels contrats ou ententes sont dans l'intérêt supérieur de la ville.
3.02	The delegation granted to the CAO also applies to any amendment or termination of agreements or contracts approved and authorized pursuant to Section 3.01.	3.02 La délégation accordée au directeur générale s'applique également à toute modification ou résiliation des ententes et des contrats approuvés et autorisés en vertu de l'article 3.01.
3.03	The CAO is authorized to undertake all acts necessary to carry out the authority vested in them under this By-law.	3.03 Le directeur générale est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour exercer l'autorité qui lui est conférée par le présent arrêté.
3.04	The CAO is authorized to subdelegate any of the powers, duties and functions delegated by City Council to a subdelegate in writing and may impose terms and conditions that are considered appropriate.	3.04 Le directeur générale est autorisé à sous-déléguer les pouvoirs, les devoirs et les fonctions délégués par le conseil municipal, par écrit, à un subdélégué et peut imposer les conditions qui sont appropriées.
3.05	The CAO has the discretion to seek direction from City Council or to place an item on a City Council agenda in accordance with By-law No. A-19, <i>A Procedural By-law of The City of Fredericton Municipal Council</i> , with respect to any matter contained under section 3.01 herein;	3.05 Le directeur générale peut, à sa discrétion, demander l'orientation du conseil municipal ou inscrire un point à l'ordre du jour du conseil municipal, conformément à l'arrêté A-19, <i>Arrêté procédural édicté par le conseil municipal de Fredericton</i> , relativement à toute question mentionnée à l'article 3.01 des présentes;
3.06	Where the exercise of a delegated authority requires the expenditure of money, funding for the expenditure	3.06 Lorsque l'exercice d'une autorité déléguée exige des dépenses, le financement des dépenses doit se faire

shall be through the current year's operating budget or capital budget or a reserve budget which has been approved by City Council and meet all relevant requirements of the Purchasing Policy, as amended, or any purchasing By-law.

par l'entremise du budget d'exploitation ou du budget d'immobilisations de l'année en cours ou d'un budget de réserve approuvé par le conseil municipal et doivent satisfaire toutes les exigences pertinentes de la politique relative aux achats, telle que modifiée, ou de tout arrêté relatif aux achats.

- 3.07 Prior to the CAO approving and authorizes the execution of an agreement or contract, the agreement or contract shall be reviewed by Legal Services.

- 3.07 Avant que le directeur générale approuve et autorise l'exécution d'une entente ou d'un contrat, l'entente ou le contrat doit être examiné par les services juridiques.

4. **VALIDITY OF ACTIONS
TAKEN**

4. **VALIDITÉ DES MESURES
PRISES**

- 4.01 Any variation or rescission of a delegated authority pursuant to Section 3 shall have no effect on the validity of any action taken pursuant to a valid delegation of authority and occurring before the terms of such delegation were varied or rescinded.

- 4.01 Toute dérogation ou résiliation d'une autorité déléguée en vertu de l'article 3 n'a aucune incidence sur la validité de mesures prises en vertu d'une délégation d'autorité valide et qui se produisent avant que les conditions d'une telle délégation soient modifiées ou annulées.

5. **EXECUTION OF DOCUMENTS**

5. **EXÉCUTION DES DOCUMENTS**

- 5.01 No employee of the City is authorized to enter into any contract or agreement on behalf of the City unless authority to do so has been provided under this By-law or by resolution of City Council.

- 5.01 Aucun employé de la ville n'est autorisé à conclure de contrat ou d'entente au nom de la ville, à moins que l'autorité de le faire n'ait été fournie en vertu du présent arrêté ou par résolution du conseil municipal.

- 5.02 All contracts and agreements approved and authorized by the CAO pursuant to Section 3 of this By-law shall be executed in conformity with the *Local Governance Act*, as amended.

- 5.02 Tous les contrats ou ententes approuvés ou autorisés par le CAV en vertu de l'article 3 du présent arrêté doit être exécuté conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*, telle que modifiée.

6. **REPORTING REQUIREMENTS**

6. **EXIGENCES EN MATIÈRE DE
RAPPORTS**

6.01 The CAO shall prepare an information report on an annual basis for City Council outlining the matters dealt with pursuant to this By-law.

7. **MISCELLANEOUS**

7.01 Any specific direction or resolution of City Council that is made from time to time shall prevail over the provisions of this By-law.

First Reading:

Second Reading:

Third Reading:

6.01 Le directeur générale doit préparer un rapport d'information sur une base annuelle pour le conseil municipal, décrivant les questions traitées en vertu du présent arrêté.

7. **DIVERS**

7.01 Toute directive ou résolution particulière du conseil municipal qui est faite de temps à autre prévaudra sur les dispositions du présent arrêté.

Première lecture :

Deuxième lecture :

Troisième lecture :

Kate Rogers
Mayor/maire

Jennifer Lawson
City Clerk/secrétaire municipale